

Le compoix de Bédarieux à la veille de la Révolution

1. Contexte historique

1.1. La fiscalité en Languedoc

Sous l'Ancien Régime, le Languedoc jouit d'une situation particulière, héritée du rattachement des anciennes possessions du Comte de Toulouse à la couronne de France. Il conserve le découpage en trois « Sénéchaussées » : Toulouse, Carcassonne et Beaucaire-Nîmes.

Les « États », rassemblant les représentants des trois ordres, noblesse, clergé et tiers état, reçoivent du Roi le privilège de se réunir « à volonté et l'assurance que ne serait imposé aucune Aide¹ ou Taille² sans appeler les gens des trois états » afin de consentir et répartir l'impôt royal. Ils se fixent à Montpellier en 1736. Très vite, l'absolutisme royal s'accroissant avec le temps, le « consentement » devient formel, mais la répartition entre les communautés et le recouvrement de l'impôt royal restent, jusqu'à la Révolution, l'apanage des États, présidés de droit par l'Archevêque de Narbonne.

Une « Cour des Aides » est créée en 1437 et une « Chambre des Comptes » en 1523, lesquelles fusionnent en une « Cour des Comptes, Aides et Finances » domiciliée à Montpellier par Richelieu. Les prérogatives de la Cour se réduisent peu à peu du fait de la nomination à la fin du XVII^{ème} siècle d'un « Intendant de Police, Justice et Finances ». Dans chaque diocèse est mise en place une « Assemblée de l'Assiette », l'Évêque ayant ainsi en charge le spirituel et le fiscal. Enfin, dans chaque communauté, est attribuée aux enchères à un homme du cru, responsable sur ses propres biens, la charge de la collecte de l'Impôt Royal (la taille) augmenté de la part nécessaire au fonctionnement de la communauté et de celle de la Province, compétente en matière de Travaux Publics, de fleuves et de canaux, de logement des gens de guerre, etc.

La province du Languedoc, qui s'étend de l'ouest toulousain au Rhône, « Pays d'États » est aussi un pays de « taille réelle ». Les assujettis, sont imposés sur leurs biens immobiliers, contrairement à un grand nombre de provinces où s'applique la « taille personnelle », calculée sur l'ensemble des biens possédés, mobiliers et immobiliers, en fait sur les signes extérieurs de richesse. Sont exemptés de taille les possessions de l'Église, les biens nobles et ceux des titulaires d'une charge royale. Cependant les biens roturiers acquis par des prélats ou des nobles restent redevables de la taille.

1.2. Les compoix du Sud de la France

Voici ce qu'en disent les Archives Départementales de l'Hérault :

« Document emblématique du Sud de la France, pays de « taille réelle » (où l'imposition portait sur les biens), le compoix d'une communauté contient, sous le nom de chaque propriétaire et par articles séparés, la description de toutes les possessions, leur contenance, leurs confronts³, leur nature, leur qualité et leur estimation. Le compoix permettait de répartir sur la communauté la part qu'elle devait supporter dans la taille royale du diocèse, additionnée du montant de ses propres dépenses.

Les plus anciens compoix conservés aux Archives départementales de l'Hérault remontent au XIV^{ème} siècle. Les modifications du compte de chaque propriétaire étaient ajoutées au fil des ans, et, périodiquement, les compoix étaient totalement refaits pour tenir compte des mutations, des défrichements, des abandons, des changements de culture. Les compoix sont des sources fondamentales pour de très nombreuses études :

1 - En France, sous l'Ancien Régime, l'équivalent est le nom donné aux aides dues au roi et spécifiques au Languedoc (Wikipedia). C'est un impôt indirect.

2 - Sous l'Ancien Régime, la taille est un impôt direct, très impopulaire car les bourgeois des grandes villes, le clergé et la noblesse en sont affranchis (Wikipedia)

3 - Les confronts sont les propriétés voisines, situées d'aquilon (au nord), du levant, du midi ou du couchant.

recherches sur les familles, l'anthroponymie, la toponymie, la population, l'économie, les cultures, les impositions, l'espace rural et urbain... ».

1.3. Les compoix de Bédarieux

Les archives municipales de Bédarieux possèdent quatre compoix datant du début du XVII^{ème} siècle et des années 1660, 1663 (Figure 1) et 1788. On y trouve également les « usuels de compoix »⁴ datant de 1630, 1663, 1686 et 1757.

Le compoix de 1788 a la particularité d'être accompagné d'un atlas de 28 plans représentant toute la surface de la commune. Comme nous le verrons plus loin, ces plans sont très utiles pour repérer la situation des propriétés et des terroirs et pour les comparer avec le cadastre actuel.

Tous les compoix et les usuels de Bédarieux sont accessibles sous forme numérique sur le site des Archives Départementales de l'Hérault (<https://pierresvives.herault.fr/>), ce qui permet de les étudier confortablement.

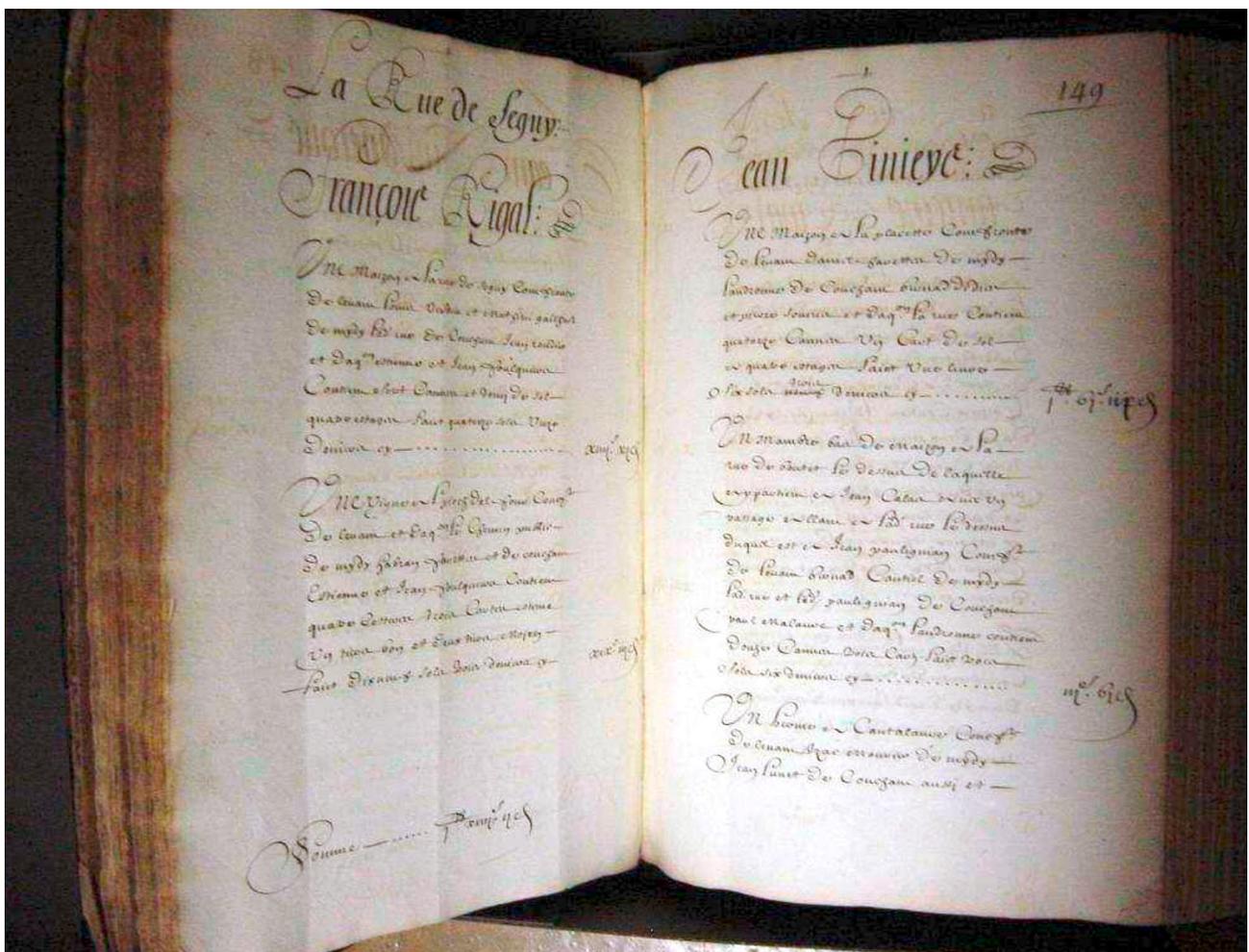


Figure 1 - Compoix de 1663

4- Documents dans lesquels on enregistrait les mutations de propriété en attendant la réfection d'un nouveau compoix

2. La réalisation du compoix de 1788

En 1783, le compoix utilisé est vieux de 120 ans, complété et modifié par deux usuels successifs. Cet état de fait complique sérieusement l'administration fiscale, d'autant que la ville connaît à cette époque un important développement. C'est pourquoi les édiles de Bédarieux décident la confection d'un nouveau compoix.

2.1. La bataille juridique

Le compoix de 1788 débute par une « *Rubrique des noms contenus au présent compoix* » suivie d'un texte introductif de 47 pages dont voici les premières lignes (orthographe respectée) :

« *Vu la requette présentée à la cour par les consuls de la ville de Bedarieux tendante en permission de faire proceder a la faction du nouveau compoix du terroir et taillable de la dite ville sur lequel toutes les impositions tant ordinaires qu'extraordinaires seront faites à l'avenir la dite requette repondue le 6 de ce mois d'une ordonnance de son montré au procureur general du Roy l'extrait de la deliberation de la dite communauté du 24^e juin et ensemble la conclusion du procureur du Roy la cour ayant égard a la dite requête a permis et permet aux consuls et communauté de Bedarieux de faire proceder à la facture du nouveau compoix du terroir et taillable dudit lieu... ».*

Il s'agit d'une série d'arrêt rendus par la cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, sur la longue période de juillet 1773 à octobre 1782. Ces arrêts répondent aux requêtes des plus gros contribuables et des forains⁵ qui contestent les règles établies par le Conseil consulaire de Bédarieux pour le nouveau compoix.

Les litiges portent sur les barèmes d'imposition, en particulier parce que le conseil qui en décide doit inclure les « *douze plus forts contribuables* » de la commune ainsi qu'un syndic⁶ des forains.

Les premiers arrêts de la Cour sont défavorables à la commune et infligent une amende aux consuls de Bédarieux qui peut s'élever à 1100 livres. Ils imposent au Maire et au Conseil consulaire les règles et délais à respecter pour la procédure, en particulier d'établir une table permettant d'évaluer précisément les taux d'imposition. Le dernier arrêt, daté du 28 décembre 1782 autorise enfin la communauté de Bédarieux à procéder la « *faction du nouveau compoix* ».

2.2. L' « adjudication »

En 1783, plusieurs séances du Conseil consulaire de Bédarieux sont consacrées à la procédure d'appel d'offres pour choisir l'entrepreneur chargé de réaliser le compoix.

Le 15 janvier, le Conseil décide de convoquer les habitants forains afin qu'ils nomment un syndic chargé de les représenter aux séances. Les convocations sont signifiées les 14, 18 et 22 janvier sans réponse des intéressés ; il n'y aura donc pas de syndic des forains.

Le Conseil renforcé est réuni le huit mai sous la présidence de François Adam de Monclar, conseiller à la Cour des Comptes, Aides et Finances. Sont présents les trois consuls, les six conseillers politique et les douze plus importants contribuables de la Communauté. La table du nouveau compoix est établie avec les notions de degré et de qualité pour les différentes natures de terrains.

Le 21 mai, un conseil ordinaire établit les « *conditions sur lesquelles le compoix doit être fait* ». C'est ce qu'on nomme de nos jours un cahier des charges, détaillé en 25 exigences sur lesquelles le candidat devra s'engager. Le conseil du 30 juillet précise et complète le cahier des charges avec la table décrite au paragraphe suivant.

En septembre, l'appel d'offres est publié et affiché à Bédarieux, mais aussi à Béziers, Narbonne, Pézenas et Lodève. La remise des offres est fixée au premier dimanche d'octobre où trois feux sont successivement allumés ; à l'extinction du dernier, le bail est adjugé au moins-disant.

5 - *Qualificatif attribué aux gens qui avaient des propriétés dans un village autre que le leur.*

6 - *Représentant légal d'un groupe de personnes.*

Pour une raison inconnue, plus d'un an se passe avant que le Conseil s'occupe du nouveau compoix. Le 26 décembre 1784, le Conseil entérine l'adjudication du bail à George Sanceren, géomètre de Jonquières, pour la somme forfaitaire de 5.300 livres. Hyacinthe Cabane, bourgeois de Puisserguier, se porte caution.

Mais, ce n'est pas fini ! Le Conseil demande encore des garanties de solvabilité de Cabane et divers engagements de Sanceren, ce qui retarde le début des opérations. La décision de passation du contrat est prise en Conseil le six avril 1785 et le bail est signé le lendemain.

2.3. Table établie lors du Conseil du 30 juillet 1783

Cette table (Figure 2) donne le taux d'imposition des parcelles agricoles en fonction de leur nature, d'un degré (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème}) et d'une qualité (bon, moyen, faible), exprimé en sous et deniers par setérée⁷. Les cazals*⁸ et patus* sont taxés à dix deniers pour cent livres de leur estimation, soit 0,042 %. Les autres bâtiments sont taxés au même taux, mais avec un abattement d'un tiers sur leur estimation.

Nature Des Immobles	Seterie Du bon			Nature Des Immobles	Seterie Du bon		
	1 ^{er} Degré	2 ^{ème} Degré	3 ^{ème} Degré		1 ^{er} Degré	2 ^{ème} Degré	3 ^{ème} Degré
Bois taillis # Cha taillis	24	24	24	Garnitures # Jardins	60	60	60
	Seterie Du moyen	18	18		Seterie Du moyen	45	45
	Seterie Du faible	12	12		Seterie Du faible	30	30
Oratoires	Seterie Du bon	24	24	Boissies # Jardins	Seterie Du bon	24	24
	Seterie Du moyen	18	18		Seterie Du moyen	18	18
	Seterie Du faible	12	12		Seterie Du faible	12	12
Préage	Seterie Du bon	24	24	Bâtimens			
	Seterie Du moyen	18	18	Les Cazals & patus supporteront dix deniers pour chaque cent Livres de leurs Estimations			
	Seterie Du faible	12	12	Les maisons moulins &c. après avoir été les tiers de leurs Estimations seront alloués dix deniers pour chaque cent livres du Restant de leurs Estimations			
Bois de chome sous la Denominacion D'ignacourt Compris toutes la piece de bois	Seterie Du bon	24	24				
	Seterie Du moyen	18	18				
	Seterie Du faible	12	12				

Figure 2 - Tables des taux d'impositions

2.4. La « faction »

Trois jours après la signature du bail, l'équipe en charge des opérations prête serment devant le Conseil communautaire. Elle est composée de :

- George Sanceren, géomètre-arpenteur, entrepreneur adjudicataire,
- Baluffe d'Abeillan, arpenteur,

7 - Ancienne mesure agraire équivalant à la surface de terrain que l'on peu ensemencher avec un setier de blé.

8 - Dans la suite du texte, la définition des mots signalés d'un astérisque est donnée au glossaire de la page 21

- André Belleville et Jacques Crébassol de Bédarieux, indicateurs.

Ces derniers sont chargés de renseigner l'entrepreneur sur l'identité des propriétaires, leurs propriétés, les limites et natures des terrains ; ils sont rémunérés à raison de 30 sous par jour, soit une livre et demie.

Les travaux de bornage et d'arpentage se déroulent à partir d'avril jusqu'à fin août. Ensuite, les plans de la ville et de son terroir sont tracés sur de grandes feuilles de « *beau et fort papier* », travail achevé début mars 1786.

Le 5 mars 1786, faisant suite à la demande de Sanceren qui ne veut pas être retardé, le Conseil désigne deux estimateurs, Jean Pierre Massot de Cessenon et Raymond Geniés de Maraussan. Le 4 mai suivant, devant Jean François Montagnol, viguier de Bédarieux, ils ont « *leurs mains mises sur Les Saints Évangiles promis et juré de bien et duement procéder au fait de leur commission* ». Pour cette tâche, la rémunération de chacun s'élève à six livres par jour. Les estimateurs travaillent jusqu'au premier juin, puis « *suspendent leur travail pour aller vaquer à leurs affaires particulières jusqu'au dix-sept juillet suivant* » et terminent le 12 août 1786.

2.5. La réception

Le 6 mai 1787, George Sanceren remet « *le petit net* » du nouveau compoix au greffe de la Communauté ainsi que les « *cayers des estimations* »⁹. Ces documents sont exposés pendant deux mois afin que chaque contribuable puisse les consulter et « *faire telles observations qu'il jugera* ».

Le 2 septembre suivant, le premier consul propose au Conseil d'accepter le nouveau compoix moyennant quelques aménagements. Il propose en particulier de mettre en couleur les plans de la ville et de les relier en atlas, « *calqués sur papier Grand Colombier* ». Heureuse idée, grâce à laquelle nous disposons aujourd'hui de plans en parfait état.

9 - Ce document est disponible aux archives départementales de l'Hérault sous la cote IMI 524/6.

3. Description du compoix de 1788

3.1. La matrice du compoix

La matrice du compoix est le document de référence remis à la Communauté de Bédarieux en 1788. Il est conservé aux archives municipales sous la cote CC10. Sa copie numérique est accessible sur le site des archives départementales de l'Hérault sous la cote 1 MI 524/7.

La matrice du compoix se présente sous la forme d'un gros volume comprenant 537 pages. Elle comprend trois parties :

- un index des propriétaires sur 17 pages, classés par ordre alphabétique. Chaque ligne comporte un titre éventuel, un prénom, un nom, une précision éventuelle tel que le métier ou la situation familiale et enfin un numéro de folio où se trouve les rubriques du ou de la propriétaire.
- une compilation des textes de référence pour l'établissement du compoix, c'est-à-dire les arrêts de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier et les délibérations du Conseil communautaire de Bédarieux.
- les rubriques des propriétaires composées pour chacune des informations sur le ou la propriétaire suivies des descriptions de leurs parcelles. Chaque parcelle est numérotée et peut être localisée grâce à un numéro de plan. La description indique la nature de la parcelle, les confronts, la surface, le degré et la qualité du terrain, l'estimation de valeur et enfin le taux d'imposition. À la fin de la rubrique, l'imposition totale est indiquée en lettres et en chiffres. Les montants sont exprimés en livres, sous et deniers (cf. Figure 3).

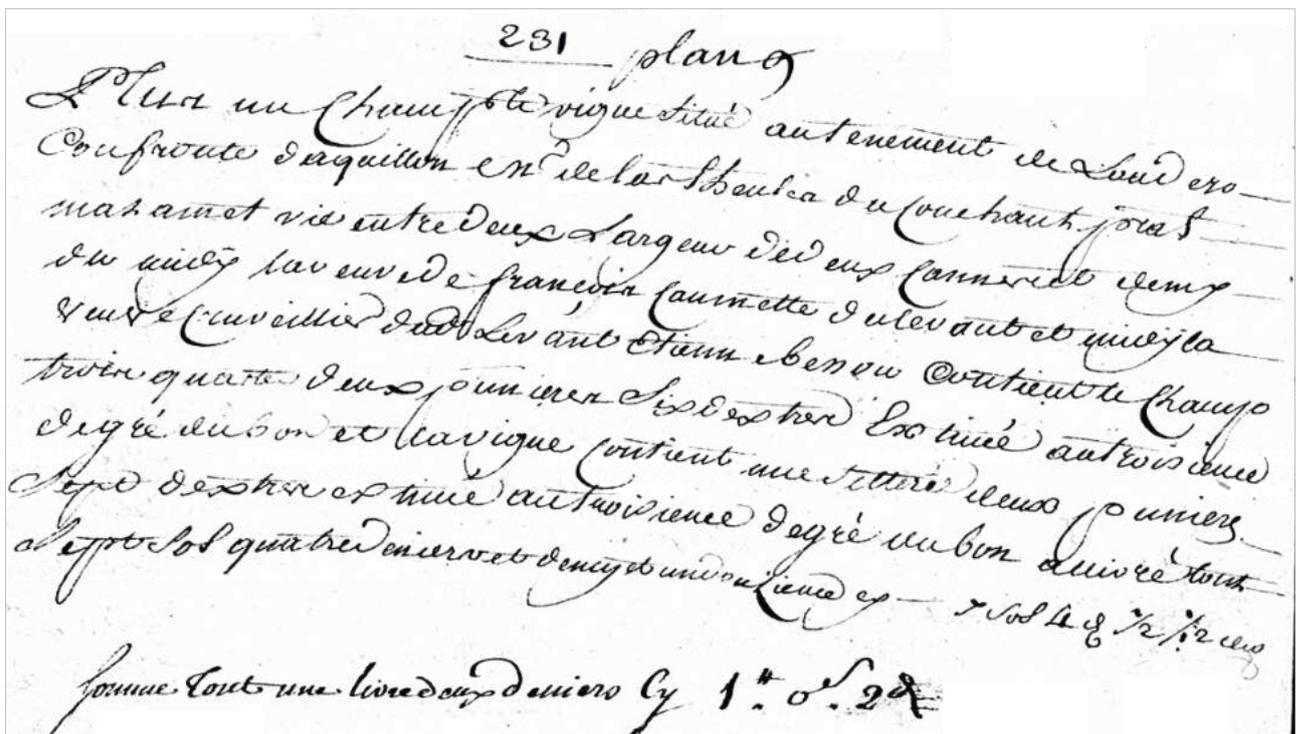


Figure 3 - Exemple de description d'une parcelle

3.2. La copie du compoix

La copie du compoix est conservée aux archives municipales de Bédarieux sous la cote CC9. Sa version numérique est accessible sur le site des archives départementales de l'Hérault sous la cote 1 MI 524/6.

La copie se distingue de l'original par une présentation plus aérée et une écriture plus soignée et plus lisible¹⁰, ce qui répond aux exigences de la Cour des Comptes, Aides et Finances et du Conseil communautaire. Il s'agit probablement d'une des copies destinées à l'archivage. Le copiste s'est permis des fantaisies calligraphiques ont nous reproduisons quelques exemples ci-après (Figure 4).

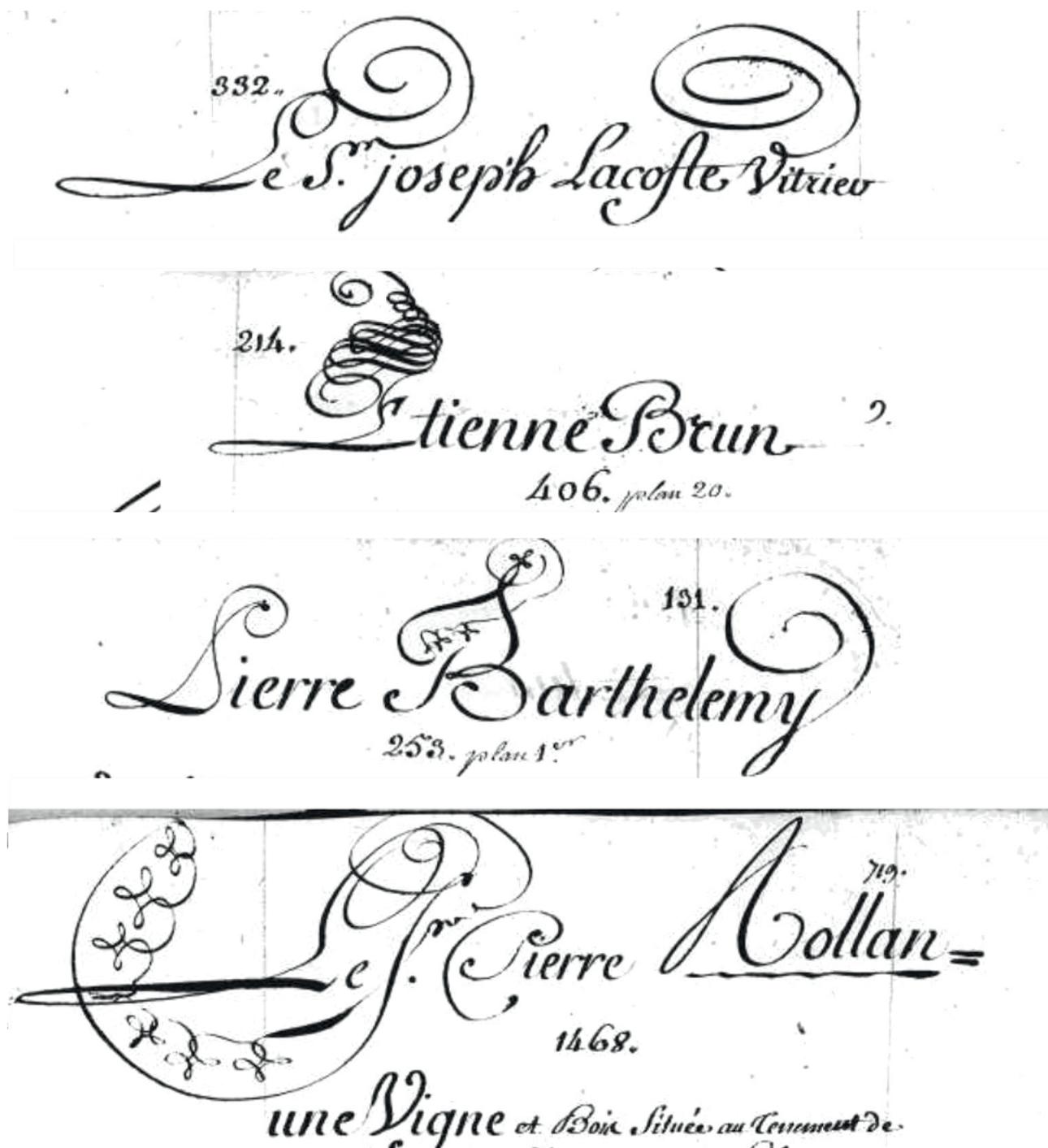


Figure 4 - Quelques calligraphies fantaisistes

10 - En raison de cette meilleure lisibilité, nous avons utilisé cette copie plutôt que la matrice.

3.3. L'atlas

L'atlas est conservé aux archives municipales de Bédarieux sous la cote CC9. Il n'y a pas de copie aux archives départementales de l'Hérault. Il se présente sous la forme d'un gros et lourd volume. Il est composé d'un index et de 28 plans.

L'index, intitulé « Indice du Plan de la Ville de Bedarieux », liste les parcelles regroupées par propriétaire dans le même ordre que le compoix, avec pour chacune le numéro de parcelle et une description succincte.

Le premier plan de l'atlas (voir Figure 8 page 23) représente la partie agglomérée de la ville, qui se réduit à l'actuel centre-ville, et une petite partie des actuels faubourgs Trousseau et Saint-Louis. Conformément à l'exigence du premier consul, les cours d'eau sont mis en couleur ainsi que les surfaces agricoles dont la nature est indiquée par le dessin.

Les autres plans représentent une partie du territoire de la commune. Un cartouche indique le numéro de plan et le tènement* concerné. Dans chaque parcelle figurent le numéro, le nom du propriétaire et la surface (voir Figure 5 ci-dessous).

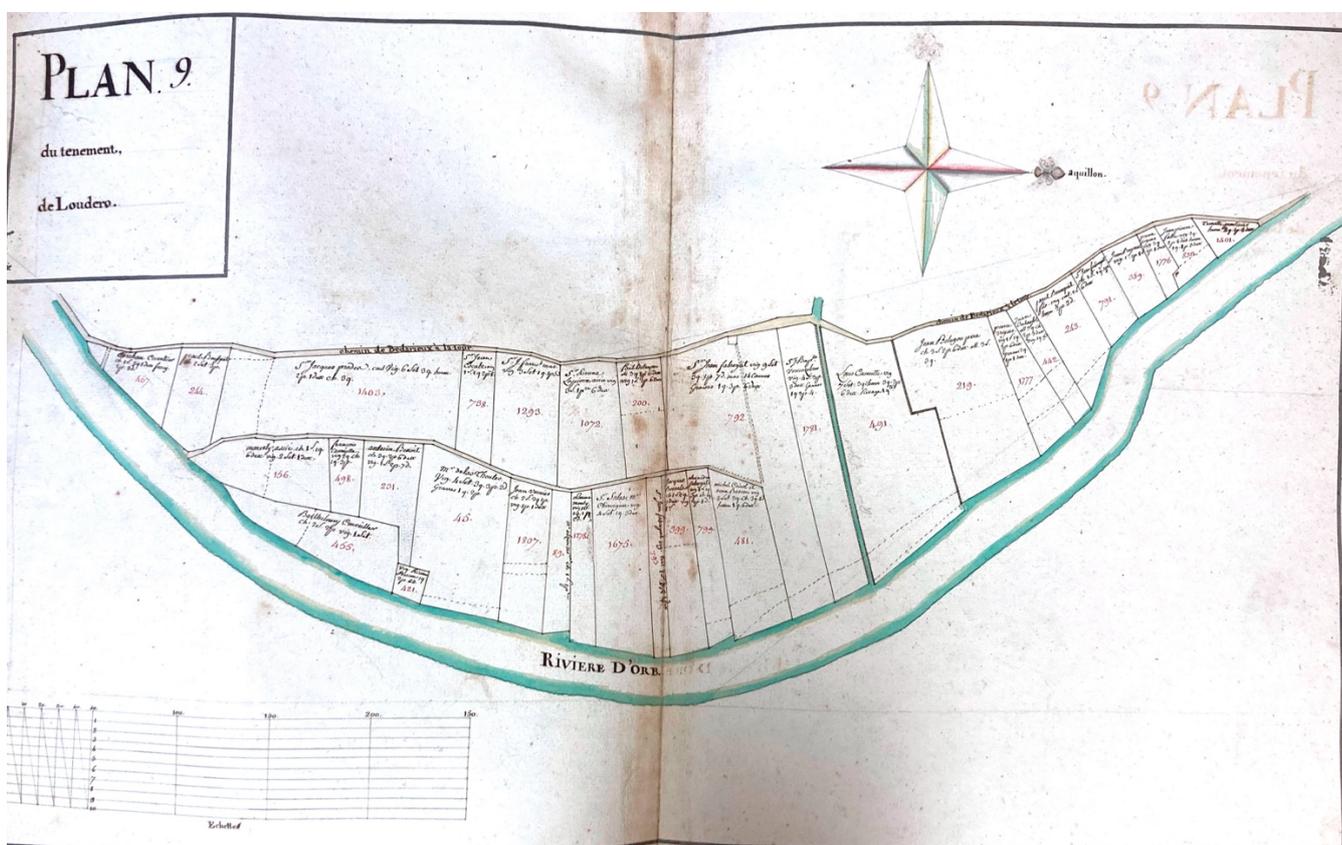


Figure 5 : Un des plans de l'atlas

3.4. La saisie et l'exploitation des données du compoix

Pour exploiter les nombreuses données contenues dans le compoix, nous les avons saisies dans un tableur informatique. Les données de base sont enregistrées en colonnes : numéro de parcelle, titre, prénom, nom, surnom et profession.

Le tableur permet d'effectuer aisément diverses opérations de tri, comptage, comparaison et d'établir ainsi les constats et analyses exposés ci-après.

Notons que la même opération a été effectuée sur le compoix de 1663, ce qui nous permet d'étudier l'évolution de la commune sous différents aspects.

4. Les constats

4.1. La langue

Les compoix sont écrits dans une langue qui évolue, tant au plan de l'orthographe, qu'au plan de la syntaxe. Le chapitre « *Table et Forme de Procédé* » est généralement repris de compoix en compoix. Il constitue en quelque sorte le mode d'emploi.

Le compoix de 1660 commence ainsi : « *Compoix d'lieu de Bedarieux au dioceze de Besiers faict dauthorité de la souveraine cour des Comptes aydes & finances de montpelier par nous Laurens Bas hañ¹¹ dolargue & jacques Sirvenc arpanteur hañ de S^t gervais assistés de Pierre Julien & pierre tournal Indicateurs a nous bailhes par les habittans du¹² Bedarieux auquel compoix a esté par nous procedé conformemen a la table accordée par le conseil tenu au^d lieu le neufnesme may dernier don la tinur sensuit* ».

Le début du compoix réécrit en 1756 est ainsi libellé : « *En conséquence de l'arrêt de la souveraine Cour des comptes aydes et finances de Montpelliér de 24^e 9^{bre} mille six cens quatre vingt quatre et diverses délibérations suscrizes, et ce qui doit estre observé par les prud'hommes et arpenteurs qui seront a ce commis préalablement avoir prêté le Serment en tel Cas Requis par devant M^{rs} les officiers ordinaires du^d Bédarrieux...* ».

Près d'un siècle sépare ces deux textes. La langue de 1756 est certes plus proche du français actuel que celle pratiquée en 1660, mais les mêmes approximations demeurent. La ponctuation est inexistante, l'emploi des majuscules et des accents aléatoires, les terminaisons restent hasardeuses, les « i » et les « y » indistinctement employés de même que les « s » et les « x », les « s » et les « z ». Par ailleurs, la double lettre « ll » est le plus souvent remplacé par le « lh » et le « v » par les « b », suivant en cela la graphie ou la diction occitane.

Tout au long des écrits, des expressions propres à la langue d'Oc subsistent, toutefois moins nombreuses au 18^{ème} siècle qu'au 17^{ème}. A quoi peut-on attribuer ce phénomène ? La qualité des rédacteurs s'est-elle améliorée ? La normalisation de la langue entreprise par l'Académie Française, créée en 1634 et dont le premier dictionnaire paraît en 1694, produit-elle ses effets ? Le français gagne-t-il en importance face à l'occitan, du moins dans la partie la plus favorisée de la population ? Quoi qu'il en soit la lecture des textes anciens reste laborieuse, l'usage de la plume d'oie accentuant la difficulté.

4.2. La toponymie¹³

4.2.1. Les noms de lieux agricoles

Malgré différentes manières d'orthographier les mêmes lieux-dits, dans le dernier compoix de la période de l'ancien régime, il est possible de superposer ce dernier au cadastre de 1972 tant les appellations des anciens tènements ont traversé les périodes, souvent agitées, qui se sont succédé depuis 1788. La plupart de ces lieux-dits se situent sur les anciens communaux, découpées en autant de sêterées distribuées à partir de 1771, selon la recommandation royale de l'année précédente, de part et d'autre de la vallée de l'Orb.

Rec de las Bals, aujourd'hui le vallon de Vals, Cantalaurès, Rouanels, les Claparèdes, Monmal, aujourd'hui Montmal, le Figaret, la Trauquière, Camp Andrieu... sur le Causse de Bédarieux, Boubals, Puech du four, Théron, l'Arboussas, Sallelles, Péliissols, Rec de Sérieis, Haut Cabrier, Palagret, Cassagnes, Boudouissou, Journèques... sur la rive gauche de l'Orb, et tout près de la ville, Loudéro, Fasses Bonnes, souvent orthographié « *Fassebonnes* » dans le compoix, Orts et Prats... parlent encore aux oreilles des Bédariens. Loudéro, Sérieis, Boubals, sont également des noms attribués à des familles. Mais le compoix ne nous renseigne aucunement sur le lien entre le lieu-dit et le patronyme. Est-ce la famille qui a donné son nom au tènement ou vice-versa ?

L'évolution est notable durant les 128 ans séparant les compoix de 1660 et de 1788. On recense 152 toponymes différents en 1663 contre seulement 67 en 1788. Cette forte diminution n'est pas imputable à des

11 - Abréviation d'habitant.

12 - Abréviation de dudit.

13 - Autant que possible, nous avons respecté l'orthographe du compoix, y compris l'emploi ou non des majuscules.

remembrements car dans le même temps le nombre des parcelles agricoles a augmenté de 15%. Elle est due à diverses causes :

- la disparition des certains noms de lieux, par exemple *Baux dengu, La Crouzette, Pioch gauch...*
- une dénomination plus précise en 1663 comme *Canals, Coste de Canals, Rec de Canals, Travers de las Canals* alors que seul le lieu de *Canals* existe en 1788
- l'urbanisation des certains lieux : Faubourg du chasteau, Faubourg du pont, Trouso.

4.2.2. Les noms de rues et places

Le constat est similaire pour les noms des rues et places de la ville. Plusieurs rues de la vieille ville ont été détruites, en particulier les « *rues basses* » : *seguier, boutet, rougeac, moulin à huile*. La plupart des noms ont changé, excepté pour quelques rues : *des Aires, Droite, du Four, du Vignal, Maison de Ville, Pépine*. Le tableau ci-après donne la correspondance entre les noms anciens et les noms actuels.

Noms actuels	Noms du compoix	
Avenue Cot	Rue du château	
Boulevard Jean Moulin	Rue courbesou	
Chemin des Aires	Rue de Lavit	<i>puissante famille au XVIII^{ème} siècle</i>
Impasse de la Planque	Place de l'église	
Place aux Fruits	Rue sur le puis	<i>orthographe ancienne</i>
Place aux Herbes	Place du marché	
Place du Four Vieil	Place du four vieil	
Place Roger Abbal	Place neuve	
Quai Roosevelt	Chemin de la tour	<i>vers La Tour-sur-Orb</i>
Quai Winston Churchill	Rempard	<i>orthographe ancienne</i>
Rue Ancien Cimetière	Rue du cimetiere	
Rue Ancien Hôpital	Rue de l'hospital	
Rue Aqueduc Saint Louis	Rue Quissol	
Rue Cherche Midi	Rue douriech	
Rue Courbezou	Rue du pont de vebre	
Rue de la République	Rue neuve	
Rue du Centre	Rue Bourrel	
Rue du Faubourg Trouseau	Rue du cros	
Rue du Moulin	Rue du moulin à huile	
Rue du Porche	Rue du boutou	
Rue du Temple	Rue de las teules	
Rue Ferdinand Fabre	Digue	
Rue Louis Abbal	Rue du Fer ¹⁴	
Rue Phalippou	Rue Seré ¹⁵	<i>voir la note en bas de page</i>
Rue Saint Alexandre	Rue du balon	<i>orthographe ancienne</i>
Rue Saint Alexandre	Place du balon	
Rue Saint-Joseph	Rue lapierre	

14 - Selon certaines sources, il s'agirait de la rue d'Enfer réservée aux protestants au temps des guerres de religion.

15 - En 1788, la maison située à l'angle des rues St Alexandre et Phalippou, n° 1591 au compoix, appartenait au sieur Amans Ceré. La maison à l'autre extrémité de la rue Phalippou, n° 907 au compoix, appartenait à Pierre Falipou.

Rue Saint-Joseph	Rue guiraud	<i>la rue Guiraude est un peu plus loin</i>
Rue Savonnerie	Rue rouve	
Rue Serpente	Rue Flamende	
Rue Souyris	Rue Bompaire	
Rue sur le Puits	Rue du puis	
Rue Traversière	Rue de carse	

Comme pour les tènements, certains noms de rue sont également des noms de famille (*Douriech, Guiraud, Lapierre, Seré*). Mais ici, la rue prend le nom d'un personnage important qui y habite alors qu'en campagne, la personne prend le nom du lieu d'où il vient.

4.3. Les propriétaires

Le compoix de 1788 compte 691 propriétaires que nous pouvons analyser sous différents aspects.

4.3.1. Les personnes morales

Quelques organisations figurent dans le compoix :

- la Communauté qui possède un couvent rue du Vignal, le moulin à huile sur le rempart, l'hôtel de ville et une maison rue du boutou et une vingtaine de terrains dans la campagne,
- les Religieux de l'Abbaye de Villemagne qui possèdent le four banal, rue du Four,
- la Régie qui possède une tannerie au faubourg Trouseau et d'autres biens,
- l'Hôpital qui possède l'hospice Saint-Louis¹⁶,
- 17 groupes d'héritiers, qui n'entrent pas dans notre périmètre d'étude.

Notons également que cinq parcelles (n^{os} 1873 à 1877) n'ont pas de propriétaires connus.

Ces cas particuliers déduits, il reste 664 personnes physiques à analyser.

4.3.2. Les titres

Les titres les plus prestigieux sont pour les hommes *Noble, Messire, Sieur, Monsieur* et pour les femmes *Dame, Madame de, Madame, Mademoiselle*.

Le tableau-ci dessous donne le décompte des titres attribués à certains propriétaires.

Titre	Nombre	Titre	Nombre
Noble	3	Dame	2
Messire	3	Madame de	1
Sieur	2	Demoiselle	3
Monsieur de	1	Veuve	54
Le sieur	86	Femme	1
M. ou Mr	11		
TOTAL	106	TOTAL	61

Les titres *Noble* et *Messire* signalent des personnes appartenant à la noblesse. Les titres de *Sieur, M. ou Mr* sont assez nombreux, une centaine environ et semblent distinguer une certaine classe sociale ; on y trouve des médecins et chirurgiens, avocats et notaires, etc. Nous étudierons les métiers plus loin.

¹⁶ - Il s'agit du premier hospice Saint Louis qui se situait dans l'actuelle rue Ancien Hôpital.

On compte au total 61 femmes qui sont propriétaires de leurs biens en leur nom propre, soit une proportion de 9%.

La situation a bien changé en à peine plus d'un siècle. En 1660, 2 nobles et 5 bourgeois possédaient des biens assujettis à la Taille ; en 1788, ils sont respectivement 9 et 97. Il est vrai que dans le même temps, le nombre des propriétaires a plus que doublé (de 156 à 378). Après les guerres incessantes et les dépenses fastueuses du règne de Louis XIV, le niveau de vie s'est élevé et les personnes les plus audacieuses et/ou les plus astucieuses ont pu s'enrichir et accéder à la classe supérieure des Bourgeois, d'autant que la pression fiscale, du moins celle liée à l'impôt royal, a diminué.

En 1660, le montant total de la taille était de 786 livres pour 397 propriétaires contre 806 livres en 1788 pour 691 propriétaires : l'augmentation est minime alors que le nombre de contributeurs est beaucoup plus important. Par ailleurs, les nobles et les riches propriétaires terriens, désertent leurs châteaux et leurs domaines, qu'ils confient à des intendants, pour s'installer dans les villes. Les compoix illustrent parfaitement le processus naissant d'urbanisation du pays, qui prendra de l'ampleur avec l'industrialisation de la production et qui touchera l'ensemble des catégories sociales.

4.3.3. Les patronymes

Sous l'ancien régime, l'État Civil, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'existe pas ; il sera mis en place en 1792. L'Église, en fait la paroisse, tient les registres des baptêmes et des mariages et des décès. Avec obligation pour elle, à partir de 1667, de transmettre un exemplaire au greffe de la conscription juridique dont elle dépend. Il en sera à peu près de même pour l'Église Réformée, du moins jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Pour un grand nombre de protestants, la vie sociale prendra, dès lors, l'aspect d'une quasi-clandestinité et ce, jusqu'à la promulgation de l'Édit de tolérance en 1787.

Ces registres sont très imprécis. Les pièces d'identité n'existent pas ; la majorité de la population est illettrée et n'est pas en mesure d'épeler son nom. Il appartient donc au rédacteur du compoix de transcrire ce qu'il entend. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que, d'un compoix à l'autre, voire à l'intérieur d'un même compoix, les patronymes connaissent des différences orthographiques. Souvent, alors qu'il est permis de penser qu'il s'agit d'une même famille, une ou plusieurs lettres disparaissent, s'ajoutent ou se transforment. Ainsi, Bompaire devient Bonpaire, Bobals peut devenir Bouvals, Cazals devient Cazal, etc.

Plus tard, les rédacteurs de l'État Civil public et laïque fixeront les patronymes qui sont les nôtres aujourd'hui. Considérant comme probable des orthographes approchantes pour un même patronyme, il est possible de mesurer l'évolution des patronymes des assujettis entre la fin du 17^{ème} siècle et la fin du 18^{ème} siècle.

Le compoix de 1660 comprend 252 noms de famille différents. Parmi ces noms, 54 sont conservés en 1788, soit 22% et 33 sont modifiés, soit 13%. Par contre, 165 ont disparu, soit 65%, ce qui est très important. Une étude des actes notariés nous éclairerait sans doute sur ce phénomène : héritages, cessions, mariages, exode des protestants ?

De son côté, le compoix de 1788 comporte 253 patronymes qui n'existaient pas en 1660 sur un total de 339 patronymes différents, soit 75%. Cela confirme le renouvellement massif de la population soumise à la taille. Le 18^{ème} siècle a connu un important bouleversement social. Outre ces nouveaux propriétaires dont on ne sait que peu de choses (nouveaux arrivants, nouveaux accédants à la propriété suite aux distributions des terres arides en 1771...), des familles jusque-là peu fortunées deviennent, en 1788, de gros contributeurs. Seul le nom de « Fabre » est présent en 1660 et en 1788 parmi les 10 patronymes les plus aisés.

4.3.4. Les prénoms

L'examen des prénoms des assujettis à la « taille », dans les compoix de 1660 et de 1788, met en évidence l'étonnante stabilité dans l'attribution des prénoms.

Pour le compoix de 1788, le tableau suivant donne pour les prénoms les plus courants le nombre de fois qu'ils sont employés, le pourcentage correspondant et le cumul de ce pourcentage.

Prénom	Nombre	Pourcentage	Cumul
--------	--------	-------------	-------

Jean	114	19 %	19 %
Pierre	76	13 %	32 %
Antoine	43	7 %	39 %
Jacques	42	7 %	46 %
Étienne	32	5 %	52 %
Louis	30	5 %	57 %
François	28	4 %	61 %
Joseph	25	4 %	66 %

On voit qu'un tiers des hommes s'appellent Jean ou Pierre ; un autre tiers portent un des prénoms Antoine, Jacques, Étienne, Louis, François et Joseph. Enfin, le dernier tiers se partagent 57 autres prénoms. Parmi ces derniers, quelques-uns sont typiquement protestants¹⁷ : Simon (8), Abraham (3), David (2), Isaac (1).

Ceci représente un changement important par rapport au compoix de 1660. Dans ce dernier, on comptait 19 David, 12 Isaac, 10 Daniel, autant de prénoms issus de l'Ancien Testament appartenant certainement à des habitants de religion protestante. La raréfaction des prénoms « protestants » s'explique par les persécutions qui ont suivi la révocation de l'Édit de Nantes et les départs de nombre de protestants. Pour les autres prénoms on ne constate quasiment aucune différence notable entre les deux compoix.

Dans de nombreux cas, le rédacteur du compoix est amené à préciser l'identité, en ajoutant des mentions telles « père » ou « fils », un surnom, le lieu de résidence ou la profession. Il était en effet courant à l'époque de donner au fils le prénom du père. Enfin, dans un certain nombre de cas, pour une raison inconnue, le prénom n'est pas mentionné.

4.3.5. Les "compléments de nom"

Comme il était courant de donner au fils aîné le prénom du père, le compoix porte assez souvent la précision "père" ou "fils". Ainsi, on compte 45 fois la mention "fils" et 15 fois la mention "père". On trouve quatre fois la précision "fils de X", X étant un prénom différent et une fois l'indication "fils d'autre", ce qui peut indiquer une adoption.

Un autre type de précision ajoutée au nom du propriétaire est le lieu d'origine ou d'habitation de l'individu. On trouve ainsi Béziers (3 fois), Bousquet, Bousagues, Lunas, Pézenas, Terrassac, Vilecelle, mais aussi « *du château* » et « *du moulin* ».

Enfin, la dernière catégorie de précision parfois apportés au nom (et la plus savoureuse) est le surnom. Nous avons relevé la liste suivante :

amans	Bardejo	Bereilhe	Bousquet	caladaire
cap menu	Catala	Causse	henriette	l'hermite
la chichine ¹⁸	la grenade	La palisse	la traverse	la tuque ¹⁹
la Vigie	las fous	le grillon	Lezier ²⁰	manÿ
medé	ourse	Paupeterre	perbosc	Ramond

L'interprétation de certains surnoms est donnée en bas de page. Tout renseignement sur les autres est bienvenu.

17 - Cf. <http://www.reforme.net/religion/protestantisme/2019/06/04/quels-sont-les-prenoms-protestants/>

18 - Chichine : qui a des façons trop libres (L'Internaute) - le gros ventre (dictionnaire aquitain)

19 - Tuque : calebasse, courge (cf. légendes de Bessan et de Hérépian)

20 - Lezier : celui qui a toutes ses aises, un homme content, heureux (filae.com)

4.3.6. Les métiers

Comme indiqué précédemment, le métier de certains propriétaires est indiqué dans le compoix. C'est le cas pour 110 des 627 propriétaires recensés couvrant 44 métiers différents. Nous pouvons classer et décompter ces métiers par catégories :

- 27 ouvriers : 16 brassiers*, 6 maçons, 2 jardiniers, 2 tanneurs, 1 charbonnier
- 16 ouvriers lainiers : 11 tisserands, 1 cardeur, 1 embriseur*, 1 rentreur*, 1 retorseur*, 1 tondeur*
- 34 artisans : 6 cordonniers, 4 debassiers*, 4 tailleurs, 3 chapeliers, 3 menuisiers, 3 serruriers, 2 charpentiers, 2 maréchaux, 2 tonneliers, 1 batier*, 1 bourrelier, 1 coutelier, 1 vitrier, 1 faiseur de bas
- 5 industriels : 3 papetiers, 2 meuniers
- 12 commerçants : 4 boulangers, 2 hôtes*, 2 traficants*, 1 aubergiste, 1 droguiste, 1 parfumeur, 1 perruquier,
- 16 professions libérales : 3 chirurgiens, 3 notaires, 2 médecins, 2 pêcheurs, 1 avocat, 1 curé, 1 espitalier²¹, 1 prieur, 1 valet de ville*, 1 viguier*.

4.4. Les unités de mesure et la monnaie

4.4.1. Les unités de mesure pour les bâtiments

La « *Table et Forme de Procédé du nouveau compoix* » stipule que «... lesquelles maisons et bâtiments seront mesurés en son sol et superficie avec la canne de Montpellier y compris l'épaisseur des murailles...». La canne (orthographe actuelle) est une des mesures de longueur utilisées en Languedoc. Il en existe en fait 11 dans la province : deux à Montpellier, la vraie (1,987m) et la supposée (2,003m), auxquelles s'ajoutent celle de Brassac, deux à Toulouse, une à Albi, une à Castres, une à Lautrec...

La canne est divisée en pieds, pouces et lignes (6 pieds, 1 pouce, 5 lignes pour la vraie ; 6 pieds, 2 pouces pour la supposée). Si aucune précision n'est donnée sur le type de canne à utiliser, nous savons que l'unité imposée est proche de 2 de nos mètres, les autres cannes étant généralement plus courtes.

4.4.2. Les unités de mesures agricoles

Quant aux surfaces des terrains, il est dit dans le compoix de 1756 que « *l'arpentement le mesurage d'icelles réduit en céterés, quartes, punières et dextrés desquelles la céterée sera faite et composée de cent cinquante six dextrés ; un quart de dextre tirant seize pans, le tout carré mesure de Montpellier de la céterée de quatre quartes, la quarte de quatre punières...* ». Ici se côtoient trois types de mesures, des mesures de capacité (quarte et punière), des mesures de longueur (dextre et pan) et une mesure de surface, la céterée, actuellement orthographiée « séterée ».

La séterée correspond à la surface que l'on peut ensemer avec un setier de grain. La contenance du setier varie selon les provinces et à l'intérieur des provinces selon les régions. Le setier correspond à 4 quartes et à 16 punières, puisqu'il est question d'une quarte de 4 punières. Une punière contient 6,1 litres, une quarte 25,3 litres et un setier 101 litres.

Le pan de Montpellier, mesure de longueur, correspond à 0,248 mètre, la dextre, ancienne mesure peu utilisée en 1788, est donc l'équivalent de 16 pans soit 4,168 mètres. Il est dit que la « céterée » est égale à 156 « dextrés » (une dextré est, comme précisé, une dextre au carré), soit 27 ares environ.

21 - Espitalier : hospitalier cf. "Les noms de métiers occitans..." par Alain et Gilbert Floutard. En l'occurrence, il pourrait s'agir du concierge de l'hospice Saint-Louis qui s'appelait Vergnes (noté Vernies dans le compoix).

4.4.3. La monnaie et les taxes

Le compoix constitue non seulement le descriptif des biens mais également un récapitulatif des sommes dues par bien possédé exprimées en livres, sols et deniers.

La livre, si toutefois, cette conversion a du sens, correspondrait à environ 10 €. Le sol (ou sou), un vingtième de livre, équivaldrait à 0,5 €. Le denier, le 1/12 du sol, aurait une valeur de 0,04 €.

Le compoix nous apprend que la « *taille* » s'échelonne, selon la qualité de la terre, de 18 sols à 3 livres pour un jardin, de 6 à 18 sols pour un verger, de 1 à 9 sols pour un champ, une vigne, une « *olivette* », un bois, une aire... de 3 deniers à 18 deniers pour les garrigues et les hermes (terres incultes).

Mais il convient de comparer ces sommes aux salaires perçus au milieu du 18^{ème} siècle. Le salaire mensuel moyen d'un homme est de 15 livres, salaire qu'il convient de diviser par deux pour les femmes et les adolescents. Nous avons vu précédemment qu'un indicateur était payé 30 sols par jour, soit 36 livres pour un mois de travail (à cette époque, on travaille six jours par semaine). Les estimateurs sont beaucoup mieux payés, environ 144 livres par mois ; mais il s'agit d'experts qu'on fait venir de loin.

Une journée de travail d'un maçon rapporte 15 sols, une journée de battage de céréales, 10 sols, une journée de fauchage, 8 sols. Un pain de 4 livres (de 1200 à 2400 grammes selon les lieux) coûte de 5 à 12 sols, sachant que se nourrir nécessite 800g de pain par jour et par tête.

Le montant de la « *taille* » peut paraître léger, mais il faut tenir compte de la part prépondérante des achats de nourriture dans le modeste budget des gens les plus humbles qui, ayant pu acquérir un lopin sur les anciens communaux, ont dû au bout de 15 ans s'acquitter de l'impôt. Un champ d'une sétérée peut être taxé de l'équivalent de deux journées de pain. De plus, la « *taille* » n'est qu'un impôt parmi d'autres. Il s'agit de l'impôt direct dû au Roi, mais il existe un grand nombre d'impôts indirects (aides, gabelle...) et la dîme due à l'Église (autour de 10% des revenus). Le cumul des impôts peut atteindre en France, à cette époque, 54% des revenus.

5. L'analyse

5.1. Tableau des biens décrits dans le compoix

Le tableau donné ci-dessous (Figure 6) liste en différentes catégories les biens répertoriés dans le compoix de 1788. Les colonnes de droite indiquent en quelle quantité chaque bien figure dans le compoix. L'analyse qui suit s'appuie largement sur ce tableau.

Habitat	Nb.	Agriculture	Nb.	Elevage	Nb.
maison	438	vigne	847	écurie	26
partie-de-maison	143	herme	477	pailler	21
patus	55	champ	391	ferrajal	16
mas	46	olivette	139	jasse	8
cave	18	bois	61	pigeonnier	6
cazal	15	jardin	56	basse-cour	5
passage	9	murede	38	volailer	5
four	4	pré	33	bâtisse	1
remise	4	oliviers	30	bergerie	1
cour	3	chatenette	19	rucher	1
masure	3	aire	18	soue	1
puits	3	muriers	8		
bucher	2	moulin	7	Industrie	Nb.
cellier	2	métairie	6	tannerie	7
terrasse	2	ginestière	5	moulin	7
boutique	1	garrigue	5	foulon	6
cabinet	1	terre	4	teinturerie	3
couvent	1	verger	4	calquière	2
cuisine	1	amandiers	2	paissière	2
four-banal	1	clos	1	canal	1
hôtel-de-ville	1	grotte	1	échaudoir	1
latrines	1	moulin-à-huile	1	fabrique-de-bas	1
prison	1			four-à-chaux	1
		Commerce	Nb.	moulin-à-papier	1
		magasin	2	papeterie	1
		boutique	1	pressoir	1
				réservoir	1
				tuilerie	1

Figure 6 - Répartition des différents biens immobiliers du compoix

5.2. La répartition des richesses

Bédarieux abrite, en 1791, 3200 habitants ; ce chiffre doit être proche de celui de 1788. L'analyse du compoix nous montre que dans cette communauté, qui deviendra une commune quelques années plus tard, il existe 691 propriétaires ! Certes les biens sont très inégalement répartis. 18 familles nobles paient 13% de la « taille » ; 95 familles bourgeoises en paient 32%, le clergé et les communautés ecclésiastiques, 1% tandis que 575 familles s'acquittent des 54% restants.

A côté de gros possédants, il existe donc une foule de petits propriétaires qui possèdent pour les plus aisés un étage de maison et pour l'immense majorité un ou quelques terrains bien souvent situés sur les terres arides, divisées en autant de sèterées et attribuées pour une somme symbolique après 1771. Ces propriétaires récents ont défriché et mis en valeur leur lopin aux prix d'efforts sans doute inconcevables de nos jours. Ces gens humbles, que le compoix identifie à plusieurs reprises comme « brassiers » (personnes n'ayant que la force de leurs bras pour vivre), possèdent pour la première fois un bien ; on imagine l'importance que cela revêt pour eux.

Lorsque la Révolution, un an plus tard, éclatera, on comprend aisément combien ces gens, au même titre que la petite bourgeoisie de la ville, fera sienne l'idée selon laquelle la Liberté est indissociable de la Propriété. Au demeurant, les cinq représentants du Tiers État aux « États Généraux » convoqués par le Roi après une série d'élections par paroisse puis au niveau de la « Sénéchaussée » de Béziers, sont tous avocats de leur état et, on l'imagine, propriétaires.

L'importance de la propriété, fut d'ailleurs affirmée avec force par les philosophes des Lumières durant la seconde moitié du 18^{ème} siècle, à l'exception de deux d'entre eux, Mably et Morelly, dont on peut penser que leur notoriété n'atteignit jamais Bédarieux. Lorsque quelques années plus tard, il faudra se partager les biens de l'Église, puis ce qui reste des « communaux » et enfin les biens de la noblesse, la lutte, souvent féroce, des plus modestes pour éviter que les plus nantis n'accaparent les terres, prendra tout son sens, tout autant que le vote censitaire instauré en 1791.

5.3. L'industrie naissante

Outre les noms de métiers étudiés précédemment, le compoix permet de dresser un tableau assez précis des activités industrielles de Bédarieux à la fin du XVIII^{ème} siècle.

De nombreux moulins ont été construits à Bédarieux, souvent depuis fort longtemps, qui utilisent la force motrice des ruisseaux de Vèbre et de Courbezou. Mettons à part le moulin à huile de la Communauté, situé au Rempart de la ville, et le moulin à papier du Sieur Faugère, connu aujourd'hui sous le nom de « Papeterie vieille ». Faisons de même pour les sept moulins à blé répartis sur le territoire de Bédarieux. Il reste six moulins à draps (ou foulon) : deux sur le Vèbre au faubourg du Château, appartenant à Dabes de Cabrerolles, trois au Païssel (Le Blanchissage ou Joli Cantel ?) appartenant à Antoine Caune, et le moulin de Bouquier aux Douzes. Ces moulins sont les précurseurs des usines à drap qui feront la richesse de Bédarieux au XIX^{ème} siècle.

L'industrie drapière implique la teinture des laines, donc l'installation de teintureries. On en dénombre trois au faubourg Trouseau, à Fasses Bonnes et à la Rue de Fer (actuelle rue Louis Abbal). La dernière était aussi une fabrique de bas et ne s'est pas maintenue longtemps.

Une autre activité importante à Bédarieux est le travail du cuir. On recense au moins sept tanneries au faubourg Trouseau qui restera longtemps le quartier des tanneurs, avec des usines de plus en plus importantes jusqu'à la grande tannerie Rouvière qui sera démolie dans les années 2000. Aujourd'hui encore, Bédarieux conserve la tannerie Valeix, spécialisée dans le cuir de haute qualité.

Le « Dictionnaire Universel de la Géographie Commerçante » édité en l'an VIII de la République (voir Figure 7) nous donne une indication du poids économique des diverses industries de Bédarieux. Le tableau ci-après donne les chiffres d'affaire de ces activités exprimés en milliers de livres.

Draps.....	700	Soie	100	Bas de laine.....	20	Chapeaux	14
Peaux et cuirs	18	Papier	25	Ustensiles	50	Savon	10

Bédarieux, comme Lodève, est dans la partie des Montagnes qui avoient celles de Rouergue; ce bourg renferme environ trois mille habitans, gens à la fois les plus industrieux, les plus actifs, les plus sobres, les plus intéressés & les plus jaloux des uns des autres qui soient dans le Royaume. Son principal commerce est celui des londrins seconds, que, depuis quelques années, il a substitué à celui des londres larges qu'il fabriquoit très-bien. La quantité de ces draps est annuellement de 5000 demi-pièces, 500 ballots, ou 250 balles, qui, au prix de 6 à 7 livres l'aune, tout escompte déduit, donne une somme de 550 à 560,000 livres.

Indépendamment de ces fabriques générales de londrins seconds, il en est une particulière, privilégiée, sous le nom de *Scimandy*, dont l'établissement est bien antérieur à la permission de fabriquer à Bédarieux d'autres draps pour le Levant, que des londres larges. Cette manufacture privilégiée fournit chaque année, à ce commerce; environ 120 ballots de draps, qui à 9 livres, 3 sols, 6 deniers, escompte 20, 22 pour cent, font ; . 150000 liv.

La filature de ces fabriques, se fait en partie à l'hôpital de Béziers & dans l'étendue de ce diocèse, de ceux de Saint-Pons, Castres & Vabres en Rouergue; Saint-Pons & Vabres pour la chaîne: Béziers & Castres pour la trame.

On fait par an, à Bédarieux environ douze cens quintaux de savon mou, pour le foulage, du prix de 17 liv. le cent, ce qui produit une somme de 20400 l.

Bédarieux fabrique aussi par semaine à-peu-près douze douzaines de chapeaux, qui valent de 21 à 22 livres la douzaine, font la somme de	13 à 14000.	} 145000 li
Du tartre cristallisé & raffiné, pour environ	8000.	
Du papier, produit de trois petites Papeteries, pour	25000.	
Des peaux & cuirs, pour	18000.	
Des chaudrons & autres ustensiles de cuivre, pour	50000.	
De la soie du cru, pour	10000.	

Sept ou huit tirages de soie établis à Bédarieux, & qui ramassent les cocons de deux à trois lieues à la ronde, font encore de la soie pour plus de 100,000l.

Les fabriques du lieu n'en consomment que la moitié: le reste est tiré par Clermont Villeneuve, Carcassonne, Bize, Roquebrun. L'huile du cru ne suffisant pas, on tire le si plus de Béziers.

Bédarieux a quatorze ou quinze métiers bas de laine, qui lui en fournissent chacun douze paires par semaines, ce qui fait par an 750 à 800 douzaines de paires, qui à 27 livres la douzaine rendent de 18 à 20000l.

Figure 7 : Bédarieux dans le dictionnaire de Géographie Commerçante

L'industrie lainière est nettement dominante. L'importante financière de la production de soie explique le nombre et le prix des murèdes²². L'apport des autres industries n'est pas négligeable. Au total, Bédarieux fait un chiffre d'affaire annuel d'environ un million de livres, équivalent à dix millions d'euros.

22 - Les murèdes sont des terrains plantés de mûriers qui servaient à nourrir les vers à soie.

5.4. Une ville en expansion

Le premier plan de l'atlas, reproduit à la page 22, représente la ville de Bédarieux avant son formidable développement au cours du siècle suivant ; rappelons que sa population est passée d'environ 3.000 habitants vers 1800 à presque 10.000 en 1850.

Depuis la prise de Bédarieux par le Duc de Montmorency en 1622 et la destruction des fortifications, la ville s'est agrandie. La rue Neuve et le rue de Fer remplacent les remparts et les douves. De grandes demeures s'y édifient ; elles appartiennent aux catégories les plus favorisées de la population : 21 des propriétaires de ces maisons sont qualifiés de « Le Sieur », 2 de « Messire », 3 de « Dame » ou « Madame » et 2 de « Demoiselle », autant de signes d'appartenance à la noblesse ou à la haute bourgeoisie.

La ville poursuit son extension en direction de la Digue, entre la rue du Vignal et la rue du Balon. À l'extrémité de la rue du Château, un quartier commence à se construire, de même qu'entre l'Orb et la rue du Vignal. Puis apparaît le faubourg Troussseau, plutôt dédié aux activités manufacturières, puisqu'il ne compte pas moins de sept tanneries, une teinturerie et un moulin. Enfin, sur la rive droite de l'Orb, le faubourg du Barri constitue un modeste îlot de vie. Partout ailleurs, ce ne sont que champs, prés, jardins et vergers et vignes qui seront peu à peu grignotés par les constructions.

5.5. Des cultures méditerranéennes

Les caractéristiques des parcelles témoignent d'un mode de consommation typiquement méditerranéen. La vigne domine très largement. D'implantation ancienne sur les tènements* les plus proches de la ville, comme en témoigne, à plusieurs reprises, le qualificatif de « vigne ruinée », elle est aussi présente sur les hauteurs, nouvellement mises en culture, de part et d'autre de la vallée de l'Orb.

Puis, si l'on s'en tient à la fréquence des déclarations, viennent les « hermes », terres incultes, parfois associés au terme « gravier », encore si visibles sur le territoire de la commune de Bédarieux. Très largement moins nombreux que les vignes figurent les champs, sans précision sur les cultures, mais la présence des moulins, recensés dans le compoix, laissent penser que l'on y cultive du blé et il est vrai que le pain constitue la base de l'alimentation. Enfin, les « olivettes », nous dirions aujourd'hui « oliveraies » sont relativement nombreuses, auxquelles s'ajoutent, des oliviers isolés dans un certain nombre de parcelles. Le vin, le pain, l'huile d'olive, on a là l'essentiel de l'alimentation méridionale.

Plus rares sont les prés, les murèdes*, et les quelques mûriers mentionnés de-ci de-là, sans doute destinées à l'élevage des vers à soie, les vergers, les « chatenettes* », vraisemblablement sur des sols non calcaires, et enfin les « ginestières* ». Répandus dans le Lodévois, les genêts servent à amender les sols pauvres, à nourrir les ovins, à fournir du bois de chauffage et à fabriquer artisanalement un tissu grossier et résistant.

5.6. Un élevage de subsistance

La ville compte des écuries, des « ferrajals* » et des « paillers » ce qui laisse supposer la présence de chevaux et de mulets. Les jasses* et l'unique bergerie attestent de l'élevage des ovins, manifestement sans grande ampleur, mais permettant de fournir le peu de viande consommé par le peuple et de se procurer un complément de revenu, grâce à la vente de la laine et des peaux aux ateliers bédariciens. Quelques volailles complètent le tableau de l'élevage dans une région où les bovins sont inexistant, contrairement à l'ouest de la Province du Languedoc où ils sont utilisés comme bêtes de trait.

5.7. Le rôle « secondaire » des femmes

Seules 13 femmes sont propriétaires en leur nom propre ! Les veuves, au nombre de 54, figurent le plus souvent sous le nom de leur mari décédé. Au tournant du 18^{ème} siècle la place qui leur est faite n'est guère enviable. Quelques philosophes des Lumières ont plaidé en leur faveur : Condorcet, affirmant que leur prépondérance infériorité n'est due qu'à leur manque d'éducation ; Helvétius, défendant l'idée que rien ne différencie un cerveau masculin et un cerveau féminin ; Voltaire, prônant, avec quelques contradictions, l'égalité ; d'Holbach, réclamant à Louis XVI le droit au divorce...

Mais gageons qu'à Bédarieux ces idées n'ont guère cours, le poids des traditions, des préceptes de l'Église restant, comme partout en France, fortement enracinés. Il faudra attendre plus de 150 ans pour que les femmes obtiennent le droit de vote !

5.8. Le libéralisme

Le compoix ne nous dit rien sur l'état d'esprit régnant à Bédarieux à la veille de la Révolution. Nous ne savons rien de la pénétration des idées des physiocrates prônant le « laisser-faire et laisser-passer ». Nous constatons seulement le grand nombre des métiers liés au cuir et à la laine : debassier*, cardeur, embriseur*, retorseur*, tisserand, tanneur... au côté des métiers plus traditionnels : cordonnier, coutelier, tonnelier, maçon, etc.

Ces métiers sont organisés en corporations, à la fois protectrices, pour les maîtres ouvriers et les compagnons, et gardiennes des savoir-faire et de la qualité. La loi Le Chapelier de 1791 interdisant les corporations et leur caractère artisanal permettra le développement d'une production industrielle, dans un univers concurrentiel et de recherche effrénée de baisse des coûts salariaux.

Bédarieux possède les compétences et des bâtiments de production : moulins à foulon, teintureries, tanneries, fabriques de bas, ateliers artisanaux de tissage, etc. Passée la période des guerres napoléoniennes, la ville pourra prendre son essor en tant que cité industrielle, idéalement placée près des sources d'énergie (eau et charbon) et des lieux de production de la matière première (moutons des causses voisins).

5.9. La cartographie

Pour se rendre compte des changements du paysage urbain au début du XIX^e siècle, il est intéressant de comparer le plan du compoix (Figure 8 page 23) avec le plan cadastral datant de 1826 (Figure 9 page 24) ; cela met en évidence l'expansion de la ville décrite au paragraphe 5.3.

Sur le plan cadastral, les bâtiments publics sont colorés en bleu : la mairie, le temple et les églises Saint-Alexandre et Saint-Louis. Les grandes usines textiles construites au début du siècle sont repérées par l'initiale de leur propriétaire : Martel, Triadou, Sicard, Bompaire (Donnadille plus tard) et Fabregat. On visualise ainsi l'expansion industrielle sur les faubourgs de la ville au détriment des terres agricoles. La tendance se confirmera tout au long du XIX^e siècle.

Comme déjà signalé, les 27 autres plans de l'atlas représente les tènements du terroir de Bédarieux. Un de ces plans est reproduit en page 25 celui du tènement de Saint Nazaire. Pour localiser les anciennes parcelles dans le paysage actuel, nous avons superposé le plan du compoix coloré en rouge sur le plan cadastral actuel.

On distingue nettement par les traits rouges parallèles l'ancien chemin de Boussagues à gauche de l'image et l'ancien chemin de Latour à droite. Entre les deux, existait un « chemin de la croix de Saint Nazaire » dont il ne subsiste qu'un court tronçon ; la croix en question est indiquée sur la parcelle n° 1384. L'église Saint-Nazaire de Loderan²³ est citée dans un fascicule intitulé « *Bédarieux, Ses Anciennes Églises* » de l'abbé Alzieu. Elle y est décrite comme ruinée lors de la visite pastorale de Monseigneur Clément de Bonzy en 1636. On peut supposer que la « *masure* » figurant sur la parcelle n° 1206 a été bâtie sur les ruines de cette église.

Sur le plan cadastral, on distingue la route départementale construite dans les années 1820 pour relier Castres à Lodève et la voie de chemin de fer de Graissessac à Béziers, ouverte en 1858. Ces emprises ont scindé les grandes parcelles agricoles, n^{os} 1379, 734, 957, 790, 1206, 44 et 978. Par la suite, principalement au XX^{ème} siècle, les parcelles ont été morcelées par l'habitat individuel et collectif et les anciennes limites sont difficilement déchiffrables dans le paysage actuel.

23- Ancien nom de Loudéro

6. Conclusion : une clé pour comprendre la Révolution.

Ce que nous apprennent le dépouillement et l'analyse du compoix va bien au-delà de la connaissance de la répartition des biens et de l'impôt royal à la fin de l'ancien régime dans une petite cité du Languedoc. Ils permettent d'apporter une vision concrète et humaine, de « donner chair » à des représentations que les cours d'histoire, les lectures, une abondante filmographie... ont forgées en chacun de nous.

Le compoix illustre sans équivoque la société profondément inégalitaire de l'époque. Les propriétaires appartenant à la noblesse figurent en tête de compoix, parés de leur noms prénoms et titres ; les bourgeois, classe dominante du « Tiers État » y sont qualifiés de « Sieur » ou de « Monsieur » ; enfin le menu peuple n'a que son prénom et parfois que son surnom ou son métier pour être distingué parmi les nombreux porteurs d'un même patronyme. L'inégalité entre homme et femme apparaît dans le compoix de manière criante ; rares sont les femmes possédant un bien en nom propre !

Ces textes, puisque nous avons examiné des compoix plus anciens, renseignent avec exactitude sur les évolutions de la langue française qui, depuis l'édit de Villers-Cotterêt de 1539, est la langue officielle du royaume, indispensable dans la sphère administrative et juridique, et de la persistance de termes ou d'expressions en langue d'oc.

Enfin, la rédaction du compoix fait appel à une procédure longue et contradictoire qui reflète à l'évidence l'attachement des gens de la province du Languedoc à une autonomie, relative certes, mais ancrée dans les mentalités et la culture de la frange la plus favorisée de la population. Cette réalité sera au cœur de la lutte sans merci que se livreront Jacobins centralisateurs et Girondins fédéralistes jusqu'à l'élimination de ces derniers en 1793.

7. Annexes

7.1. Glossaire du compoix

<i>Allivrement</i>	côte d'imposition financière.
<i>Batier</i>	bourelrier qui fabrique et vend du matériel de bât (https://www.cnrtl.fr/definition/).
<i>Boudouissou</i>	bouchon, tampon – allusion à la forme de la colline (Frank R. Hamlin).
<i>Brassier</i>	ouvrier agricole qui travaillait de ses bras et était employé à la journée (Larousse).
<i>Calquière</i>	cuve où on traite les peux brutes à la chaux, tannerie.
<i>Cassagnes</i>	forêt de chênes (Frank R. Hamlin).
<i>Cazal</i> ou <i>casal</i>	masure - (vieilli) jardin, enclos (https://locongres.org/fr/).
<i>Chatenette</i>	châtaigneraie (Michel Noël : L'homme et la forêt en Languedoc Roussillon).
<i>Debassier</i>	fabricant ou marchand de bas, "debassaïre" en occitan (http://metiers.free.fr).
<i>Embriseur</i>	ouvrier qui démêle et brise la laine avant le cardeur (https://www.vieuxmetiers.org/).
<i>Espitalier</i>	directeur d'hôpital (https://www.2a31.net/pb_numerisees/pb_125_txt.pdf).
<i>Ginestière</i>	lieu planté de genêts.
<i>Ferrajal</i>	enclos où l'on parque des équidés.
<i>Figaret</i>	lieu planté de figuiers (Frank R. Hamlin).
<i>Hôte</i>	tenancier d'une hostellerie (Dictionnaire des vieux métiers de Paul Reymond).
<i>Jasse</i>	construction de pierres sèches servant à abriter ou à rassembler les ovins.
<i>Las Vals</i>	les vallées ((Frank R. Hamlin).
<i>Les Claparèdes</i>	terrains couverts de pierrailles (Frank R. Hamlin).
<i>Loudéro</i>	domaine gallo-romain de Lutatius (Frank R. Hamlin).
<i>Murède</i>	plantation de mûriers (Pierre Casado in Nouvelle revue d'onomastique n° 47-48).
<i>Patus</i>	terrain dépendant d'un bâtiment, destiné à ses commodités (Wikipedia).
<i>Rentreur</i>	ouvrier passant les fils en lisse et en peignes (https://www.cnrtl.fr/definition/).
<i>Retorseur</i>	ouvrier qui retord les fils (https://www.cnrtl.fr/definition/).
<i>Tènement</i>	contigüité des pièces de terre. (occitan) (https://fr.wiktionary.org/).
<i>Théron</i>	source, fontaine (Frank R. Hamlin).
<i>Tondeur</i>	ouvrier chargé de tondre les draps de laine.
<i>Traficant</i>	colporteur, marchand ambulant (Dictionnaire des vieux métiers de Paul Reymond).
<i>Valet de ville</i>	employé communal chargé d'appliquer les ordonnances et mesures que prenait le consul.
<i>Viguièr</i>	officier de justice subalterne en Languedoc sous l'ancien régime.

7.2. Atlas du compoix, plan 1



Figure 8 : Plan de la ville en 1788

7.3. Plan du cadastre napoléonien



Figure 9 : Plan de la ville en 1826

7.4. Plan du tènement de Saint Nazaire

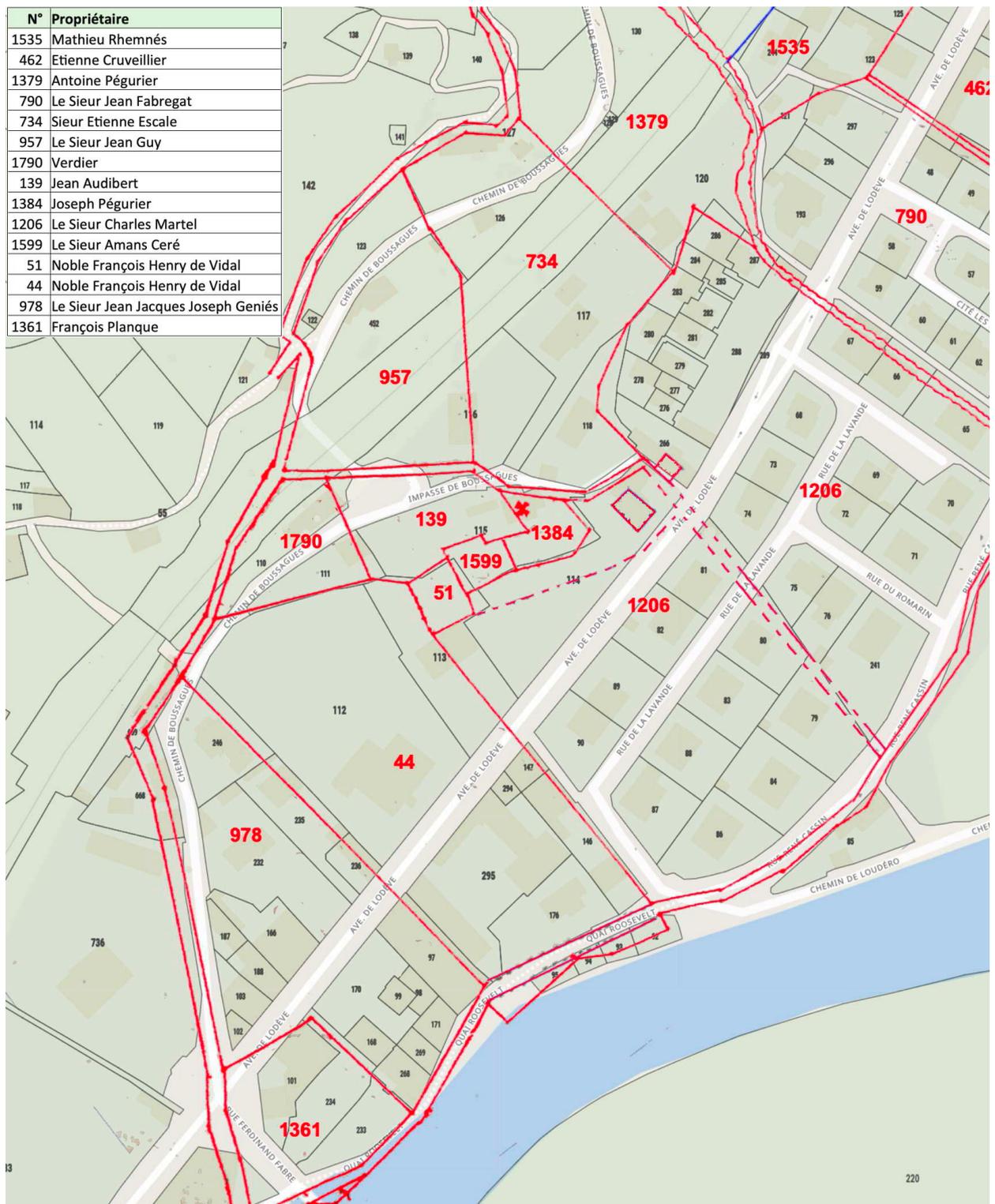


Figure 10 : Plan du compoix (en rouge) superposé au plan du cadastre actuel

Table des matières

1.	Contexte historique	1
1.1.	La fiscalité en Languedoc.....	1
1.2.	Les compoix du Sud de la France	1
1.3.	Les compoix de Bédarieux.....	2
2.	La réalisation du compoix de 1788	3
2.1.	La bataille juridique	3
2.2.	L' « adjudication ».....	3
2.3.	Table établie lors du Conseil du 30 juillet 1783	4
2.4.	La « <i>faction</i> »	4
2.5.	La réception	5
3.	Description du compoix de 1788	6
3.1.	La matrice du compoix	6
3.2.	La copie du compoix.....	6
3.3.	L'atlas	8
3.4.	La saisie et l'exploitation des données du compoix	8
4.	Les constats	9
4.1.	La langue	9
4.2.	La toponymie	9
4.2.1.	Les noms de lieux agricoles	9
4.2.2.	Les noms de rues et places.....	10
4.3.	Les propriétaires	11
4.3.1.	Les personnes morales	11
4.3.2.	Les titres	11
4.3.3.	Les patronymes	12
4.3.4.	Les prénoms	12
4.3.5.	Les "compléments de nom"	13
4.3.6.	Les métiers	14
4.4.	Les unités de mesure et la monnaie	14
4.4.1.	Les unités de mesure pour les bâtiments.....	14
4.4.2.	Les unités de mesures agricoles	14
4.4.3.	La monnaie et les taxes	15
5.	L'analyse	16
5.1.	Tableau des biens décrits dans le compoix	16
5.2.	La répartition des richesses	16
5.3.	L'industrie naissante	17
5.4.	Une ville en expansion	19
5.5.	Des cultures méditerranéennes.....	19
5.6.	Un élevage de subsistance	19
5.7.	Le rôle « secondaire » des femmes.....	19

5.8. Le libéralisme.....	20
5.9. La cartographie	20
6. Conclusion : une clé pour comprendre la Révolution.	21
7. Annexes	22
7.1. Glossaire du compoix	22
7.2. Atlas du compoix, plan 1	23
7.3. Plan du cadastre napoléonien	24
7.4. Plan du tènement de Saint Nazaire	25

Liste des figures

Figure 1 - Compoix de 1663	2
Figure 2 - Tables des taux d'impositions.....	4
Figure 3 - Exemple de description d'une parcelle.....	6
Figure 4 - Quelques calligraphies fantaisistes.....	7
Figure 5 : Un des plans de l'atlas	8
Figure 6 - Répartition des différents biens immobiliers du compoix	16
Figure 7 : Bédarieux dans le dictionnaire de Géographie Commerçante	18
Figure 8 : Plan de la ville en 1788	23
Figure 9 : Plan de la ville en 1826	24
Figure 10 : Plan du compoix (en rouge) superposé au plan du cadastre actuel	25